

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

25/01/2023

28 présents : **Avressieux** : REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : BOURBON Marie-Christine, VERGUET
Nicolas. **Champagneux** : SAUNIER Elise, CAGNIN Georges.
Domessin : HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE
Barthélémy. **La Bridoire** : JOURDAN Véronique, BERTHIER
Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : FERRARI Myriam,
YACONO Céline, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel.
Rochefort : ARGOUD Yves. **Saint Béron** : PERROT Alain,
VERRIER Muriel. **Saint-Genix-les-Villages** : COUDURIER
Françoise, LABBAY Catherine, MESTRALLET Nadège, PICARD
Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY
Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte-Marie-d'Alvey** : PERSON
Philippe. **Verel-de-Montbel** : CEVOZ-MAMI Christian.

02 Pouvoirs : ANDRE Valérie à LESAGE Claude. CORMIER
Philippe à REVEL Daniel.

05 Absents : MADELON Caroline, LARDE Alain, BILLON Pierre,
BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel.

**OBJET : APPROBATION DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA
SCOLARITE (CLAS)**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

EXPOSE que le service Petite enfance / Enfance jeunesse de la communauté de communes Val Guiers a déposé, au titre de l'année scolaire 2022-2023, un projet d'accompagnement à la scolarité auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Savoie.

Le comité départemental CLAS a émis un avis favorable à la labellisation de notre projet en référence au cahier des charges du CLAS pour 3 collectifs accordés pour l'année 2022-2023. A ce titre, le montant de la prestation CLAS s'élèverait à 3 243,50€.

PROPOSE, afin de répondre aux besoins du territoire, d'engager la communauté de communes sur les 4 axes du contrat CLAS :

- Intervention en direction des enfants et des jeunes ;
- Intervention auprès des parents ;
- Concertation et coordination avec l'école ;
- Concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **APPROUVE** le contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2022-2023 ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2022-2023 ainsi que pour les années suivantes ;
- **MANDATE** le Président pour signer le contrat pour l'année 2022-2023 et les années suivantes ainsi que pour toutes pièces nécessaires à son exécution.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/02/2023

Le Président,
Paul REGALLET

